LETTRE

DE

M. LINGUET,

A UN MEMBRE DE

LA SOCIÉTÉ PATRIOTIQUE *DE BRUXELLES,*

Sur la REQUÊTE *présentée par cette Société aux* ÉTATS *de* Brabant, *en Mars* 1790;

Et sur la Question FAUT-IL A LA BELGIQUE UNE ASSEMBLEÉ NATIONALE, OU NON.



A BRUXELLES,
DE L'IMPRIMERIE DE L'AUTEUR,
Et se trouve
Chez LEMAIRE, Libraire rue de l'*Impératrice.*

M. DCC. XC.



Bruxelles ce 19 *Mars* 1790.

Monsieur,

J'ai reçu avec ſenſibilité la marque de confiance, & d'attention dont vous m'avez honoré; elle m'a d'autant plus touché que je m'y attendois moins. Après avoir été unis un moment dans le deſſein de *ſervir la Nation*, lorſque les ſervices même qu'on vouloit lui rendre n'étoient payés que par un double danger, lorſqu'on s'expoſoit par là de ſa part à des ſoupçons, & de celle du Gouvernement à des iniquités, nous nous ſommes perdus de vue, vous ſavez comment, & pourquoi.

Après le ſuccès de la mémorable révolution dont je n'ai partagé que les douleurs, & les périls, je ſuis reſté fidelle à mon plan : j'ai cherché le dédommagement de mes ſouffrances, de mes pertes inappréciables, & dont aucune n'eſt, ni ne ſera réparée, dans la ſatisfaction de continuer *à ſervir la Nation* devenue à mon égard plus juſte & mieux inſtruite : je n'ai voulu des fruits de la liberté que le plaiſir de la défendre; je me ſuis voué excluſivement à l'emploi de juſtifier le droit de ces belles provinces à l'*indépendance* abſolue.

Je me ſuis chargé en quelque ſorte de plaider la cauſe de ce brave Peuple au Tribunal de l'*Europe*, ſans m'ingérer en aucune maniere ni directe, ni indirecte, dans les détails de ſon adminiſtration intérieure ; & comme il n'eſt pas dans mon caractère de gauchir, de faire les choſes à demi, ou en tergiverſant, j'ai attaqué ſes tyrans à viſage découvert depuis que je les ai connus, avec la même franchiſe, la même énergie que j'en avois loué, célébré le chef quand je ne le connoiſſois pas, ou que j'étois abuſé par ſes feintes vertus.

Ce malheureux *Joſeph*, ce cœur pétri de tous les vices, mais à qui la nature avoit donné un maſque ſi ſéduiſant, hélas, je l'ai aimé avec idolâtrie. Languiſſant, périſſant dans des fers ſur leſquels ſon nom étoit gravé, je ne le prononçois encore qu'avec attendriſſement ; mes yeux mourans ſe tournoient encore avec confiance vers ce trône où je croyois avoir vu ſieger la juſtice, quand ſa main mourante auſſi ſe ranimoit pour me vouer moi . . . . . ſon panégyriſte infatigable, & fatigant peut-être, à un ſupplice . . . . . ignominieux peut-être, & qui d'après ſes ordres ne pouvoit être TROP PROMPT [1].

Depuis cet inſtant, depuis que la lâcheté de ſes ſuppôts, auſſi inconcevable que leur barbarie, a initié aux myſteres de ſa correſpondance toutes les victimes dont la perte y étoit ſi froidement

(1) Voyez à ce ſujet le *Choix des Lettres Paternelles*, & le Code Criminel de *Joſeph Second*.

ordonnée, je l'ai abhorré avec autant de candeur que je l'avois chéri; ſans me livrer comme l'*Orgon* de la Comédie à une averſion générale pour tous les individus que l'infortune des Peuples, & la leur propre ſouvent, inveſtit d'une couronne; ſans vouer à ces malheureux qu'on appelle *Rois* une haîne aveugle, & indiſtincte, j'ai conçu pour la *Royauté*, c'eſt-à-dire, pour ce pouvoir dont les méchans Rois peuvent ſi aiſément faire un ſi cruel abus, une horreur qui ne finira qu'avec ma vie.

Il n'en exiſte plus guère que le nom de ce côté-ci du *Rhin* : la *France* l'a conſervé au ſeul homme peut-être de ce ſiècle, & de tous les ſiècles, à qui l'on puiſſe pardonner de le porter, au ſeul capable de prendre à propos le moyen d'en prévenir l'annéantiſſement : mais ſi jamais les Peuples étoient aſſez ſages pour ſe déterminer à le ſupprimer en *Europe;* ſi jamais on formoit une *croiſade* pour ce beau & noble projet, on peut compter ſur mon ſecours : je m'y enrôle d'avance. Si je ſuis mort mes os deſſechés ſe réveilleront, ils reprendront du ſentiment, de la vie, pour applaudir à la trompette qui ſonnera ce grand, ce mémorable jugement, ce dernier triomphe de la raiſon, & de la liberté (1).

Voilà, Monſieur, ma profeſſion de foi en politique : jugez d'après cela quelle impreſſion a dû produire ſur moi la lecture de la requête que vous avez la bonté de me communiquer. Vous ſemblez en appeller à mon impartialité

---

(1) Voyez les *Obſervations d'un Républicain*, page 15.

des ſoupçons élevés, articulés contre une partie au moins des membres, contre les projets ſecrets imputés à une portion quelconque de l'aſſemblée où elle a été conçue, rédigée, ſignée.

Le *Royaliſme*, vous le ſavez, le penchant à un retour vers le joug, une diſpoſition ſecrette à le reprendre, à en accabler leur Patrie, eſt un des griefs qu'on leur objecte; & vous ſavez auſſi que dans la premiere, dans la glorieuſe yvreſſe de la liberté, c'eſt là aux yeux d'un Peuple qui l'a reconquiſe un des grands crimes dont on puiſſe ſe rendre coupable. *Point d'accord avec la Maiſon d'Autriche* eſt le vœu général, clairement exprimé, de la *Nation*. Le moindre doute à cet égard, ſans être auſſi criminel, eſt peut-être auſſi dangereux qu'une conſpiration effective.

Il peut contribuer à nourrir les eſpérances de cette Maiſon orgueilleuſe, avide, implacable dans ſes vengeances, opiniâtrement attachée à ſes plans d'agrandiſſement, accoutumée à regarder à peine comme un obſtacle l'impoſſibilité du ſuccès. Tant qu'elle conſervera ici l'ombre d'un eſpoir, il n'y a point de manœuvres, point d'attentats qu'on n'ait de ſa part à redouter. Ses Miniſtres fomenteront des diviſions : ils marchanderont des lâchetés : ils payeront des trahiſons; leur main toujours ouverte pour ſoudoyer des crimes, comme leur bouche pour proférer des menſonges, entretiendra ſans ceſſe au milieu de nous des émiſſaires affidés : leurs manèges inviſibles feront cent fois plus efficaces, cent fois plus préjudiciables que l'impuiſſante artillerie de *Luxembourg* : ce n'eſt plus le ton-

nerre de *Vienne* qui eſt à craindre, ce ſont ſes *mines*.

Pour déconcerter cette Cour, pour la forcer de tourner ailleurs ſes vues dévorantes, pour repouſſer vers les marais de la *Valachie* ce torrent deſtructeur qui n'a que trop long-tems dévaſté la *Belgique*, il eſt donc important, il eſt eſſentiel de s'unir pour lui notifier l'arrêt irrévocable de ſon expulſion. Des *offres*, même authentiques, des *offres* même raiſonnables, des *offres* même avantageuſes, & dont la ſincérité pour le *moment* ne feroit pas ſuſpecte, devroient être repouſſées; elles tendroient toujours à re-planter ici le *Germaniſme*.

Après avoir ſi heureuſement arraché la tige il faudroit ſe garder de laiſſer reprendre racine au moindre rejetton. Il n'y a point de *Belge* digne de ce nom qui ne doive ſe dire : Ce n'eſt pas aſſez pour nous d'être redevenus *libres*: nous ſommes comptables de ce dépôt ſacré à notre poſtérité. Les ſucceſſeurs, les héritiers de *Joſeph Second* ſont juſtement punis de ſes crimes par la privation du diadême qu'il a ſouillé : les nôtres doivent partager la récompenſe de nos vertus : nous ne nous ſerions affranchis qu'à demi ſi nous laiſſions à nos deſcendans le danger de redevenir eſclaves. Point de traité conciliateur donc avec l'*Autriche*, ſi la *reconnoiſſance formelle de l'*INDÉPENDANCE n'en eſt la baſe.

A plus forte raiſon par conſéquent ne doit-il pas être permis même de paroître *vouloir*

délibérer ſur des propoſitions dériſoires, telles que celles qui ont été répandues ces jours-ci comme venant du *Grand Duc*; ſur des propoſitions inſultantes & inſidieuſes, nulles par leur immenſité même; où le droit déſormais le plus ſacré de la nation, ſon droit fondamental, ſcellé par une ſuite de victoires, étoit méconnu, ou plutôt regardé comme chimérique; ſur des propoſitions que l'orgueilleux héritier du deſpote terraſſé n'auroit pas même daigné munir de ſon nom, ſi elles émanoient de lui directement, ou dont ſes artificieux émiſſaires n'auroient pas voulu que ce nom parût la caution, ſi c'étoit dans leurs conventicules ténêbreux ſeulement qu'elles avoient été fabriquées.

Dans un cas comme dans l'autre elles ne méritoient pas même d'être diſcutées; on pouvoit les condamner à l'oubli avec autant de promptitude, & auſſi peu d'*examen*, mais plus de juſtice, que la démence expéditive de *Joſeph Second* nous condamnoit tous à la mort.

Voilà les ſentimens que j'ai tâché d'expoſer dans les *Obſervations d'un Républicain*, & je crois avoir été aſſez heureux pour rendre à cet égard ceux *de la Nation*. En d'autres matières que j'ai haſardé de diſcuter, j'ai vu quelquefois avec ſurpriſe, quelquefois avec douleur, les opinions ſe partager ſur les miennes, & les honnêtes gens même, les appréciateurs éclairés même, me faire les reproches que j'avois le moins redoutés, porter les jugemens que j'avois le moins prévus.

Mais ici réuniſſant l'évidence des principes à l'intérêt général, j'avois cru que ceux même à qui des raiſons quelconques donnoient de l'éloignement pour l'écrivain, n'en auroient pas pour la doctrine. J'avois cru que dans une République ſi glorieuſement fondée, la poſſibilité d'une *négociation*, d'une *acceptation* qui en feroit la ruine, ne feroit pas haſardée ; ſurtout par des mains qui avoient ſi courageuſement contribué à ſa naiſſance.

Jugez donc, Monſieur, quel a du être mon étonnement, & mon regrêt, quand j'ai vu dans la requête *Patriotique*, page 6, qu'on ſe félicitoit « d'une tranquillité dont les *propoſitions du* » *Grand Duc* ſemblent même, y eſt-il dit, proro- „ ger la durée, puiſqu'il n'y a aucune apparence „ qu'il cherche à troubler cette tranquillité „ pendant le tems moral qu'il laiſſera vraiſem- „ blablement à la Nation, POUR DÉLIBERER „ *ſur ſes offres.* "

Et où ſe trouve conſignée cette inconcevable, cette effrayante cauſe de ſécurité ? Dans une pièce authentique où une aſſociation de perſonnages ſans caractère, mais non pas ſans influence, notifie à l'adminiſtration établie, reconnue, au moins *de fait* par le peuple, à l'adminiſtration contre laquelle ne s'élève encore aucune réclamation *légale*, qui s'appuye ſur la *Conſtitution*, à qui la Nation en doit le rétabliſſement ; enfin à l'adminiſtration dont les intentions quant à la rupture avec l'*Autriche* ne ſont pas douteuſes, qu'elle adminiſtre ſans tître &

ſans droit ; tandis que dans la même pièce on déclare *à la Nation* qu'elle ne doit, qu'elle *ne peut* regarder l'époque actuelle que comme un *interrègne ;* on l'invite à ſe perſuader que toutes les autorités actuellement ſubſiſtantes dans ſon ſein ſont illégitimes ; on l'appelle à une aſſemblée générale où elle décidera elle-même, dit-on, comment, & *par qui*, elle voudra être *régie.*

Convenez, Monſieur, que le rapprochement de toutes ces idées, de toutes ces circonſtances eſt bien propre à inquiéter un vrai Républicain, un Patriote zélé, déſintéreſſé qui ne cherche que le bien, & l'honneur de la Patrie ; qui les fait conſiſter dans la jouiſſance de *la Liberté ;* qui regarde comme la première condition, comme la baſe fondamentale de celle-ci, l'abjuration irrévocable d'un joug étranger, & d'une dépendance ignominieuſe.

Quoi ! Depuis l'expulſion du deſpotiſme *Autrichien*, ſuivant la requête, tout eſt *illégal* ici ! A dater de cette époque nous vivons ſous un *interregne :* les pouvoirs qui l'ont chaſſé, & remplacé ſont chimériques ! Mais les propoſitions du *Grand Duc*, qui tendent à la réintégration de l'ancienne Cour, ne le ſont pas. Les repréſentans actuels & juſqu'ici *Conſtitutionnels* de la nation, qui certainement ne voudront ni accepter, ni même examiner ces offres ; qui n'y voient avec raiſon qu'un piège tendu à *la Nation* pour l'avenir, qu'une inſulte préſente faite à la nation, ne ſont qu'une ligue d'uſurpateurs s'ils ne ſe hâtent pas d'abdiquer ! Et il faut ſe hâter de con-

voquer *la Nation* , en corps , pour délibérer *ſur ces offres* qu'*elle ſeule* peut admettre , ou rejetter.

Et quel moment ſemble-t-on affecter de choiſir pour le développement de cette juriſprudence politique ? Celui où va expirer le terme d'un accord militaire , à l'exécution duquel tient peut-être l'affranchiſſement définitif de ces provinces ; celui où la nation attend non ſans inquiétude l'évènement d'une capitulation qui doit enlever à nos tyrans le ſeul repaire qui leur reſte dans nos contrées ; l'aſile dont la conquête influera probablement ſur la deſtinée de l'autre qu'ils conſervent a une diſtance plus éloignée , & moins rédoutable. Les manœuvres les plus odieuſes , les prévarications les plus lâches ont été prodiguées pour faire naître dans le cœur de la garniſon d'*Anvers* le deſir de ſe conformer aux principes du cabinet *Autrichien*, en manquant à une parole ſolemnelle , en prolongeant au mépris d'une convention jurée, à laquelle ils doivent la vie depuis un mois , les allarmes, les périls d'une grande cité toujours tremblante de voir s'élancer une pluie de feu de ces remparts dans l'enceinte deſquels les dernières fureurs du deſpotiſme ont fait verſer à ſes concitoyens , & aux nôtres, tant de larmes : & c'eſt-là le moment précis ou l'on vient poſer comme un axiôme *national*, que le pouvoir avec lequel ont contracté *ces guerriers* eſt *nul*!

Sans trop peſer ſur les conſéquences que juſtifieroit peut-être ce ſingulier enchaînement de

propofitions, en voici une bien frappante que, ni vous, Monfieur, ni peut-être aucun des hommes honnêtes affociés avec vous à cette malheureufe fignature, n'avez apperçue. Votre requête aura une grande publicité puifque vous me l'envoyez imprimée. La Cour de *Vienne* va donc être inftruite qu'au fein de la *Belgique*, au milieu de la capitale de cet ancien domaine qu'elle rugit d'avoir perdu, il exifte une fociété compofée en partie de membres refpectables par leurs noms, leurs lumières, leurs vertus perfonnelles, diftingués par leur opulence, leurs relations, ou leurs talens, qui ne regardent pas encore fa profcription comme fans remède.

Elle faura qu'une partie quelconque de la nation s'occupe fans répugnance de l'idée de voir la nation reprendre des fers trempés dans le *Danube*; qu'on y fonge fans horreur à un arrangement qui nous expoferoit à recevoir des ordres datés de la *Moravie*, de la *Valachie*, de la *Bulgarie*, & peut-être un jour de la *Thrace*, de *Conftantinople* même, fi la providence tolérant de ce côté-là fes ufurpations, lui permettoit d'aller dans ces vaftes, & malheureufes contrées fubftituer un defpotifme barbare par fyftême, par *Philofophie*, à un defpotifme barbare par ignorance, & par habitude.

Elle verra avec une joye fondée fes prétendues *propofitions* lâchées au hafard dans une forme prefque ridicule, avec une affectation d'abandon fuffifante pour les rendre indignes de toute efpèce de confiance, prendre de la

gravité, acquérir une importance réelle par cet empreſſement même à vouloir les ſoumettre à l'arbitrage de la nation entière aſſemblée : elle verra avec une joye maligne que dans cette aſſemblée convoquée en apparence pour diſpoſer des pouvoirs qu'elle a perdus, un des principaux, un des premiers objets, ſeroit cependant de délibérer s'il ne faudroit pas *les lui rendre.*

La Requête dit que le Miniſtère *Autrichien* trouvera dans l'eſpoir de cette délibération un motif *de nous laiſſer un tems moral de tranquilité*, pour nous en occuper : ne voyez vous pas au contraire, Monſieur, que ce ſeroit pour lui une raiſon déciſive de ſe hâter de troubler cette tranquillité, ſi d'autres cauſes plus puiſſantes ne l'enchaînent pas heureuſement pour nous ?

Eh quelle circonſtance plus propre à l'encourager que celle-ci ? Quel moment plus favorable à ſes tentatives que celui où il ſeroit inſtruit qu'il n'exiſte entre ſes vainqueurs, ni union, ni confiance; qu'une partie d'entre eux devenus ſans le ſavoir, ſans le vouloir certainement, les organes, faut-il le dire, les inſtrumens de ſes agens, travaillent à rendre l'autre ſuſpecte & odieuſe à *la Nation ;* que l'on accuſe devant elle, qu'on la preſſe de deſtituer, que l'on ſomme de concourir à leur propre deſtitution, des Repréſentans qu'il ne peut ſe flatter ni d'intimider, ni de corrompre, ni même de tromper ?

Cette ſeule idée de l'illégalité *fondamentale* de l'adminiſtration actuelle, ainſi jettée dans le peuple, avec une ſolemnité réfléchie, avec l'appareil d'une réclamation garantie par des ſignatures impoſantes, & par l'approbation non douteuſe, quoique non écrite, de pluſieurs autres citoyens dont l'illuſtration, & les vertus perſonnelles deviennent pour ainſi dire en ce moment un danger de plus, ne riſque-t-elle pas de produire un découragement, ou du moins un embarras général, une allarme univerſelle, une ſtagnation abſolue dans les mouvemens, dans les meſures à prendre, & l'inutilité non moins complette des meſures déjà priſes?

Je ne vous préſente qu'en abrégé ces réſultats qui m'affligent: c'eſt avec une véritable peine que je vois naître des périls ſi ſérieux d'une aſſemblée dont pluſieurs membres qui me ſont connus perſonnellement, ont des droits à mon eſtime, dont les autres jouiſſent de l'eſtime du public, dont quelques-uns ſont aſſociés à ſa reconnoiſſance, à ſon reſpect dans la liſte immortelle des auteurs de la révolution. Pourquoi donc riſquer de flétrir les lauriers dont ils ſe ſont couronnés? Pourquoi ſous prétexte de vouloir rendre à la liberté un culte plus pur, travailler eux-mêmes à annéantir l'autel, & la divinité?

Fidelle juſqu'à ce moment à ma réſolution de reſter abſolument étranger aux débats intérieurs qui pouvoient, qui devoient, ſur-tout

dans les premiers momens, partager ici les esprits, j'y ai gardé la plus exacte neutralité. Ne devant ma naturalisation dans ces provinces qu'à une source qui aujourd'hui me fait horreur, & dont je frémirois de me prévaloir; n'y ayant eu réellement d'autres patentes de citoyen que des calomnies bien injustes, & des vèxations plus odieuses encore, plus criminelles comme plus ruineuses que celles qui m'ont si long-tems tourmenté en *France*; près de me rendre à cette ancienne patrie, à cette mere que j'ai toujours adorée, vers laquelle mon retour est redevenu un devoir depuis qu'elle a expié l'opprobre, & anéanti sans retour l'empire du despotisme qui m'en avoit éloigné, j'ai vu avec intérêt, mais sans me permettre aucun choix, les discussions, les mouvemens que produisoient ici les différentes manières d'envisager les droits & l'exercice qui ont rempli au nom de la liberté la place évacuée par la tyrannie.

Ces petites agitations sont inséparables de la naissance de toute République; la différence d'opinions alors n'exclud point le Patriotisme: au contraire souvent elle le prouve, souvent elle le développe, & l'affermit. Ce n'est qu'au despotisme que des agens aveugles, & muets sont précieux : ce ne sont que les *Joseph Second* qui réduisent la subordination politique à avoir des cœurs féroces, & des bras dociles.

Je n'ai donc pas été surpris d'entendre au milieu des cris de joie qui saluoient la Liberté

rénaiſſante ſous ſon ancienne forme, des aſpirations pour une liberté plus grande encore; je ne l'ai pas été de voir paroître des imprimés où l'on propoſoit des *réformes*. Moi même en ma ſimple qualité d'habitant paſſager du pays, j'ai préſenté à cet égard quelques idées (1); c'étoient l'explication, le développement de celles que j'avois riſquées dans le tems où le Tygre qui ſe flattoit d'étrangler ici le Lion ſouffroit ſi peu la vérité, où il étoit ſi dangereux, comme il me l'a prouvé bientôt après, de lui en révéler.

Depuis, & toujours en ma qualité de ſimple ſpectateur, j'ai vu ſans inquiétude, ſouvent en y applaudiſſant, éclorre des projets qui tendoient à une amélioration dans la régie des affaires publiques; les auteurs me paroiſſoient uſer du droit inhérent à la *liberté*, de communiquer leurs penſées : cette franchiſe laiſſant intacte celle des lecteurs; leurs plans préſentant des vues utiles, dont on pouvoit profiter, même en ſe diſpenſant d'en agréer la totalité; l'exécution d'ailleurs n'en étant pas ſuppoſée bien urgente, & la *Nation* en général, le Gouvernement exiſtant en particulier, pouvant prendre du tems pour *les examiner*, pour les apprécier, je croyois qu'il n'en pouvoit réſulter aucun mal. Je n'y voyois pour la liberté commune, pour l'affranchiſſement politique du pays dont je m'étois déclaré le champion, le

(1) Voyez le Recueil des Lettres au Comte *de Trauttmanſdorff*, page 31.

chevalier

chevalier littéraire & philoſophique, ſi j'oſe parler ainſi, aucun danger.

Mais aujourd'hui, Monſieur, que je vois par la lecture de la requête établir une connexion réputée néceſſaire entre la délibération ſur les prétendues offres *Autrichiennes*, & une ſubverſion abſolue, ſubite, de tout ce qui exiſte en ce moment de pouvoirs, même de ceux qui ſont dérivés de la Conſtitution antique; aujourd'hui que ces plans de modifications ſalutaires ſe trouvent métamorphoſés en un appel direct, ſolemnel, à la Nation, de tout ce qui s'eſt fait depuis le moment glorieux où elle a relevé cette Conſtitution terraſſée, flétrie, ſi des Loix ſacrées pouvoient l'être, par l'abus momentané de la force, & le triomphe paſſager de la violence; aujourd'hui où je vois deux partis dans leſquels, comme je viens de le dire, je compte de part & d'autre des hommes qui je crois m'eſtiment, & que je reſpecte, à la veille de ſe traiter les uns d'uſurpateurs, les autres de rebelles; aujourd'hui enfin où d'un côté on réclame, où de l'autre on réprouve une reſſource dont a uſé le pays auquel je vais me réincorporer, & que peut-être mon exemple ſeroit cité dans les débats, comme l'ont déja été mes principes (1), je crois devoir ſur cet article, puiſque l'occaſion s'en préſente, expliquer ma maniere de penſer.

C'eſt un ſervice, & c'eſt probablement le dernier que j'aurai le bonheur de rendre à ces pro-

(1) Dans les *Conſidérations Impartiales*, où l'on a cité le *Recueil des Lettres au Comte de Trauttmanſdorff*.

vinces. Je ne puis peut-être mieux marquer aux *Belges* ma reconnoiſſance de la révolution où leur courage m'a ſauvé des fureurs du deſpotiſme, qu'en travaillant à les préſerver des abus de la liberté.

Toutes les prétentions actuelles tiennent ſans doute à de grands intérêts. Les plus vifs peut-être ſont de part & d'autre ceux que l'on n'avoue pas; c'eſt ce qui ſe pratique, ce qui s'eſt pratiqué, ce qui ſe pratiquera toujours en pareil cas : mais il eſt très-vrai qu'elles ſemblent dans un des deux partis dérivées *d'une brochure*. Au moment de la réſurrection de tous les *droits* éteints, ou plutôt, aſſaſſinés le 18 Juin, lorſqu'il falloit d'abord ne s'occuper qu'à en jouir; lorſque certainement le ſoin le plus intéreſſant devoit être de ſe diſpoſer à achever d'en écraſer les meurtriers, le public a été inondé d'un imprimé *anonyme* rempli d'une bien étrange doctrine *politique*.

On y poſoit en principe que la chûte du deſpotiſme *Autrichien* avoit entraîné l'annéantiſſement *de tous les pouvoirs* ſans exception qui exiſtoient dans la *Belgique;* que l'extinction de cette autorité ſi abuſive, de ces violences ennemies de tous les droits, avoit fait évanouir toutes les eſpèces de *droits*, d'*autorités*. On y liſoit ces propres mots : « Les *Belges* ſont aujourd'hui préciſément » dans le même cas où ils ſe trouveroient S'ILS » SORTOIENT DES MAINS DU CRÉATEUR [1] ».

Principe au moins bien outré dans les termes, et encore plus dangereux dans l'application;

(1) Voyez la brochure intitulée QU'ALLONS NOUS DEVENIR! page 13.

principe qui conduiroit non pas à une régénération, mais à une diſſolution inévitable, ſubite, et par conſéquent tumultueuſe, ſanglante, accompagnée de tous les déſordres de l'anarchie; principe qui loin de favoriſer l'établiſſement d'une Conſtitution parfaite, ſeroit un obſtacle invincible à l'établiſſement de toute eſpèce de Conſtitution; principe qui détruit par le fondement les propriétés privées elles-mêmes, objet eſſentiel, on peut dire unique de tout ce qui s'appelle *Gouvernement*, ou *Conſtitution.*

Car enfin au ſortir des mains du Créateur le *tien*, et le *mien* n'exiſtoient pas. Le monde, et ce qui exiſtoit du genre humain ſe trouvoit livré à la plus parfaite égalité, c'eſt-à-dire à un égal dénuement, à une nudité complette. La premiere *propriété* aſſignée diſtinctement ſur ce globe fut une punition : elle ſe réduiſit pour nos peres à un voile jetté également ſur leur crime, et ſur les funeſtes lumières qui en avoient réſulté. Cet exemple n'eſt ni conſolant, ni inſtructif.

Si l'Auteur prétend n'avoir eu en vue que les pouvoirs *politiques*, que les propriétés morales et poſitives, il n'eſt pas mieux fondé; il n'y a pas plus de sûreté que de raiſon à prétendre que la chute d'un trône devenu oppreſſeur, écraſe, anéantit la main même qui le renverſe, ou la prive de toutes ſes facultés. Quel ſort ſeroit donc celui des Nations, ſi elles ne pouvoient punir un tyran, ſans être elles-mêmes victimes de ce juſte effort; ſi ſemblables à l'abeille irritée, elles ne pouvoient ſe défendre, ſe venger ſans périr après avoir percé l'agreſſeur; ſi tout le fruit de la con-

quête pour elles étoit de disparoître étouffées sous un monceau de ruines : si enfin la même tombe engloutissoit la tyrannie vaincue, et la liberté triomphante ? Pourquoi se battroit-on jamais, pourquoi des *Peuples*, pourquoi sur-tout des *Patriotes*, des *Volontaires* prendroient-ils les armes, si après la victoire ils ne devoient plus trouver ni *Patrie*, ni *Loix* ; si derriere le despotisme foudroyé il ne restoit plus pour eux que . . . . . le néant ?

Il est bien clair que la Nation recouvre, et conserve après le choc fortuné l'existence dont l'iniquité seule de l'oppresseur la privoit auparavant. La vexation seule est détruite : les droits du vexateur seul sont annéantis : mais les droits légitimes qu'il tâchoit d'étouffer reprennent leur vigueur, et leur éclat, de même que les propriétés de toute espèce qu'il troubloit par ses caprices, qu'il confondoit par ses usurpations.

L'Écrit dont il s'agit portant tout entier sur un principe aussi évidemment faux dans tous les sens. n'auroit fait qu'une impression passagere, s'il avoit paru dans un tems de calme, où l'examen eut été possible, où chaque lecteur eut pu de sang-froid en déduire les conséquences, et les peser, les discuter sans passion de part ou d'autre, avant que de les admettre, ou les rejetter.

Malheureusement ce germe de discorde fut un des premiers fruits de la *Liberté* à peine encore développée. Ce cri inquiétant sur l'existence *future* vint frapper l'oreille des vainqueurs au milieu du champ de bataille, au moment même où la tyrannie et la servitude venoient d'en être chassées,

et l'on y joignoit un commentaire, une perſpective qui ne pouvoient manquer de produire une vive impreſſion.

Ce n'étoient pas ſeulement, continuoient l'Auteur et ſes partiſans, la liberté *individuelle*, et l'indépendance *Nationale* qui venoient d'être reconquiſes: la ſouveraineté même étoit un des fruits de la victoire; la *Conſtitution* étant évaporée au bruit du canon, chaque individu rentré dans les droits *de la Nature* avoit celui de décider, par qui, comment il vouloit *à l'avenir* être régi politiquement: chacun avoit le droit de concourir aux élections, et ce qui étoit encore plus flatteur, de prétendre aux *nominations;* pour qu'il exiſtât quelque choſe de légitime déſormais il falloit recueillir *le vœu du Peuple;* il falloit le recueillir *par tête;* il falloit donc former une ASSEMBLÉE . . . NATIONALE.

Ce plan, ce projet, modifié depuis dans les termes, déguiſé plutôt que changé dans différentes brochures, eſt devenu dans ce pays l'objet des diſcuſſions qui ne ſont pas un mal, le but des intrigues qui en ſont un très-grand, l'occaſion d'un commencement de troubles, d'un principe de déſunion qui en eſt un plus grand encore; il a été appuyé, ou rejetté du plus grand nombre des promoteurs ardens, et des cenſeurs échauffés, ſuivant qu'il leur paroiſſoit favoriſer leurs eſpérances, ou compromettre leurs poſſeſſions.

Ceux qui par leur *naiſſance*, ou par leurs *richeſſes*, ou par leurs *talens*, ou enfin par leurs *manèges*, pouvoient ſe flatter de dominer dans les aſſemblées particulieres deſtinées à former la grande

aſſemblée *générale*, et de devenir par conſéquent avec une miſſion apparente du *Peuple*, les organes, les dépoſitaires de ces pouvoirs *tout nouveaux* dont on préſentoit la création comme indiſpenſable, et prochaine, applaudiſſoient; ils s'éblouiſſoient ſur le danger réel que couroient d'après le principe fondamental leurs *propriétés privées*, en conſidération de la part qu'ils s'attribuoient déja à l'adminiſtration *publique*.

Au contraire, ceux qui étoient déja établis par la *Conſtitution* ſi légèrement proſcrite, mais ſi anciennement révérée; ceux qui ſe trouvoient inſtitués organes, dépoſitaires de ces pouvoirs, par cette Loi immémoriale, réclamée avec une conſtance infatigable pendant pluſieurs années dans ces derniers tems, et enfin rétablie par les armes avec un courage non moins admirable; ceux dont la poſſeſſion dérivoit de cette Loi écrite non-ſeulement dans des Chartres authentiques, mais dans tous les cœurs, juſqu'au malheureux ſignal donné par la brochure, ceux-là s'indignoient de ſe voir ainſi ſoumis par une licence audacieuſe, à une deſtitution anticipée, et ſubite; ils ne s'entendoient qu'avec un reſſentiment mêlé d'effroi dénoncer à la Nation comme coupables d'une invaſion injuſte, pour avoir exécuté ce que la Nation déſiroit depuis tant d'années; pour lui avoir rendu cette *Conſtitution* qu'elle pleuroit; pour en avoir à ſa tête reconquis les titres, et la poſſeſſion, ou pour lui en avoir fait naître le deſir, et menagé les moyens, en riſquant les uns leur vie, les autres leur liberté, et tous leur fortune.

Dans ce conflit d'opinions, et d'intérêts, un grand exemple, un exemple voiſin, bien frappant

eſt venu contribuer à redoubler la vivacité tout à la fois des prétentions, et des allarmes. On a vu en *France*, ou plutôt on a cru voir réaliſer *par le fait*, le principe d'une deſtruction abſolue de tous les pouvoirs, et de la fixation d'une époque au-delà de laquelle aucun droit politique ne pût remonter; on y a vu une Conſtitution *toute neuve* éclorre, ſe développer ſous l'influence toute puiſſante d'une *Aſſemblée Nationale* : tout ce qui avoit exiſté juſques-là a été ſaiſi, plongé dans le creuſet dévorant, et régénérateur tout enſemble, pour y recevoir une forme nouvelle, ou y ſubir une décompoſition abſolue : nombre d'établiſſemens anciens s'y ſont annéantis, et ceux même qui ont paru épargnés n'ont guère conſervé de leur ancienne exiſtence que le nom.

Voilà diſent ici depuis ce moment les deux partis, les fruits d'une *Aſſemblée Nationale*; mais, voilà ce qu'il faut imiter ajoute l'un, c'eſt le ſalut de l'Etat : voilà ce qu'il faut éviter s'écrie l'autre : c'eſt la perte de la République. Et vous en êtes-là.

Il ſeroit inutile de le diſſimuler : c'eſt à ce point d'une *Aſſemblée Nationale* que ſe réuniſſent aujourd'hui toutes les prétentions, et toutes les difficultés. En faut-il une à la *Belgique*, ne lui en faut-il pas une? Voilà *de quoi il s'agit.* C'eſt diſtinctement à quoi tend, à quoi ſe réduit, Monſieur, la requête que vous & tant d'hommes honnêtes avez ſignée : car quoiqu'à la page 7 on ſemble laiſſer à la diſpoſition des *Etats* le choix des formes à ſuivre dans une convocation; quoiqu'on ſemble ne pas s'éloigner de s'en tenir au projet détaillé dans un autre imprimé qui n'a-

dopte pas l'idée d'une aſſemblée *univerſelle* (1), cependant à la page 6 on dit en propres termes « que la Juſtice, les anciens uſages, & enfin » la nature même de la choſe, exigent qu'AU» JOURD'HUI (& ce mot eſt imprimé comme » ici en lettres capitales) toute la Nation ſoit » légalement entendue ». Or ſi ſuivant la requête il faut entendre TOUTE *la Nation*, AUJOURD'HUI, il faut donc ſuivant la requête convoquer *tout-à-l'heure* une Aſſemblée *Nationale*, & ſi cet empreſſement, cette précipitation ſemble dériver des ſpéculations ambitieuſes d'un parti, elle n'en eſt que plus propre à confirmer les terreurs non dénuées de fondement qui motivent l'opiniâtreté de l'autre.

C'eſt entre ſes défenſeurs que la Nation voit ſe perpétuer ce partage affligeant ; c'eſt entre ſes vengeurs que s'envenime cette diviſion dangereuſe, cette diviſion dont les ennemis communs provoquent les éclats dans l'eſpoir aſſez fondé d'en

---

(1) Voyez les *Conſidérations Impartiales*, attribuées à un homme qui ayant infiniment contribué au ſuccès de la révolution a droit à la gratitude de tous ceux qui ont riſqué d'être victimes des fureurs auxquelles ce ſuccès a mis fin : il vient de paroître une ſeconde édition de cet ouvrage : & l'Auteur dans un *Avertiſſement* dit « qu'il l'a don» née en partie pour détourner, s'il eſt poſſible, une Aſ» ſemblée *Nationale*, que je crois de bonne foi, ajoute-t-il, » auſſi inutile que dangereuſe, dans un pays où d'excellen» tes *Loix fondamentales* ne laiſſent à déſirer pour le bon» heur public qu'un gouvernement aſſez bien conſtitué, pour » qu'elles n'ayent plus à craindre de nouvelles infractions ».

profiter de maniere ou d'autre, cette divifion qui infpire des allarmes non moins fondées aux bons citoyens, aux citoyens impartiaux, aux vrais Patriotes.

Ceux-ci fans s'engager pour le moment dans aucune difcuffion, voudroient voir la liberté affermie fur fes anciennes bafes, avant que de fonger même à examiner s'il feroit jufte, s'il feroit utile de lui en ériger une nouvelle : ils tremblent de voir au milieu de ces diffentions la Nation détruite tandis qu'on difputera pour favoir qui doit la gouverner, et l'Autel de la Liberté renverfé avant que fon culte ait été complettement rétabli.

Reftaurons-le difent-ils, tel que nous l'ont tranfmis nos peres; et remettons à des tems plus calmes à l'épurer, s'il faut qu'il foit épuré; le moment des *réformes* viendra, fi elles font néceffaires; mais pourquoi fi fubitement des *nouveautés?* Vous, citoyens révérés dont les noms font déja confignés dans les Annales de la Liberté, pourquoi rifquer de les voir confondus avec ceux de fes ennemis?

Ce font, dites-vous, les droits du Peuple, les prérogatives de la *Nation* que vous réclamez; pourquoi donc êtes-vous entrés, pourquoi vivez-vous dans une coalition ouverte avec les fauteurs du fyftême qui regarde la réfurrection de fa liberté comme la mort de tous les droits antérieurs, comme la profcription de toutes les prérogatives, de toutes les autorités qui exiftoient dans fon fein? Vous en avez modifié les conféquences, mais vous en adoptez le principe; on eft donc bien fondé à vous dire comme

à eux, ne vous êtes vous donc battus que pour l'*Anarchie* ?

Pourquoi nous avez vous excités, aidés à chaſſer *Joſeph Second*, et ſes lâches repréſentans, & leur abominable eſcorte? Parce qu'il étoit un tyran, & en quoi conſiſtoit ſa tyrannie? En ce qu'il méconnoiſſoit, en ce qu'il annéantiſſoit les pouvoirs exiſtans, ſans autre motif, ſans autre règle, ſans autre meſure que ſes caprices; en ce qu'après en avoir détruit les ſauve-gardes il ſe diſoit en droit *de reprendre la* PLÉNITUDE DE L'AUTORITÉ SOUVERAINE; en ce qu'il s'en mettoit en poſſeſſion de fait, par ſa ſeule volonté, au mépris des loix, des uſages, des poſſeſſions *antérieures*. Pourquoi donc inviter la *Nation* à faire ce que vous avez de concert avec nous puni juſtement le deſpote *Autrichien* d'avoir fait?

Sans doute ſi la Nation le veut, elle le peut: car elle a la force : & quand c'eſt elle qui agit, ou même qui parle, le *fait* devient le *droit*. Elle peut ici comme en *Dannemarck* ne plus vouloir d'ETATS du tout: elle peut rouvrir les portes au régime monſtrueux qu'elle a banni, l'agraver, évoquer les ombres de d'*Alton*, de *Joſeph Second*, réintégrer les Alteſſes *Royales*, le Conſeil *Royal*, & tout l'attirail des vexations infernales & *Royales*, dont elle eſt à peine affranchie : elle peut tout cela ſi elle le veut. Mais DOIT-ELLE LE VOULOIR? Seroit-ce être un de ſes vrais amis que de le lui conſeiller? Seroit-ce être un vrai ſerviteur de la Patrie que de la pouſſer à ce dernier égarement du délire?

La provocation d'une *Aſſemblée Nationale*, eſt peut-être moins révoltante quant au mot, elle eſt moins ſcandaleuſe quant aux acceſſoires, mais ſans examiner ſi au fonds elle ſeroit *plus juſte*, ſeroit-elle au moins plus prudente? & en ſuppoſant qu'il s'*agit ici* moins de la réaliſer *tout d'un coup* comme l'exige la requête, que d'en diſpoſer les préliminaires, que d'en préparer l'époque, que d'en aſſurer la tenue à un terme quelconque, votre cœur peut-il vous rendre un témoignage tranquille que vous travailleriez réellement au bien de votre patrie?

Vous êtes frappés de l'exemple de la *France:* mais les poſitions ſont-elles donc les mêmes entre ce grand, ce ſuperbe Etat, cet Etat ſi plein de reſſources, mais réduit l'année dernière à une ſi effroyable détreſſe, & la *Belgique*? Y a-t-il donc quant à la ſituation politique intérieure, ou extérieure, quant à leur exiſtence ſous tous les points de vue, plus de reſſemblance qu'entre leurs noms?

En *France* une aſſemblée *nationale* n'a pas été une innovation ſyſtématique, froidement ſollicitée, légalement réclamée *:* c'étoit un dernier remède, une reſſource extrême qu'il falloit employer, ou périr : elle a été le fruit de la néceſſité, non celui d'aucun eſpèce de combinaiſon; aucun des pas qui y ont conduit n'a été meſuré, ni même prévû.

Elle n'entroit dans le plan ni du Miniſtre diſſipateur qui en a le premier ſenti le beſoin, ni du Miniſtre mieux ſâmé qui y a cédé. Quoique M. *Necker* eut peut-être autant contribué à

la rendre néceſſaire avec ſa vertu empruntenſe, que M. de *Calonne* avec ſa prodigalité dévorante, cette aſſemblée telle qu'elle eſt aujourd'hui, telles que ſeront à l'avenir, telles que ſont par eſſence, par nature, toutes les *Aſſemblées nationales*, ne convenoit pas plus aux projets de l'un qu'à ceux de l'autre : & l'un étoit auſſi loin que l'autre de deviner tout ce qui eſt arrivé de leurs eſſais.

Tous deux ne vouloient que *de l'argent*; tous deux n'étoient avides que de ce métal : s'il avoit encore exiſté dans le royaume une ſeule filière pour en ſuccer de quoi ſubſiſter ſeulement quelques mois, tout ce qui a ſuivi l'ouverture du 5 Mai n'auroit pas eu lieu ſous le règne de la régularité philoſophique, plus que ſous celui du déſordre crapuleux.

Lorſque par la force des choſes, par une néceſſité indiſpenſable il a fallu en Mai 1789, remettre à l'*Aſſemblée Nationale* nommée ſeulement alors *Etats-Généraux*, le bâton avec lequel M. *Necker* l'invitoit à frapper ces rochers qui lui refuſoient de l'or, cet or ſans l'eſpérance duquel ſon miniſtère & l'adminiſtration s'évanouiſſoient, ſi ce bâton s'eſt changé entre les mains des repréſentans *de la nation* en une hâche ſous laquelle tout à paru ſe briſer & périr, il eſt très-vrai cependant que la deſtruction n'a été qu'apparente. Ce ne ſont pas *des droits*, (quant à ce qui concerne la *politique*, l'*adminiſtration*) que l'*Aſſemblée Nationale* a reprouvés; ce ne ſont pas des *autorités* légales, reconnues, préexiſtantes, auxquelles elle

s'eſt ſouſtraite, ce ſont des uſurpations dont elle a fait juſtice.

Elle a tout créé en matière *de pouvoir* : ſa puiſſante fécondité en ce genre continue de s'exercer, mais c'eſt qu'il *n'exiſtoit rien* à cette époque, rien hors des abus ; c'eſt que l'administration *Françoiſe*, fruit malheureux juſques-là du haſard, de la tyrannie, de la ſoupleſſe, de toutes les eſpèces de prévarications, n'avoit pas plus de principes dans ſa théorie, que de regles dans ſa pratique ; ce n'étoit au fonds qu'un compoſé de nullités ; c'étoit une complication d'Anarchies.

Le ſeul pouvoir réel qui exiſtât c'étoit celui de faire du mal impunément : c'étoit celui d'écraſer le foible ſans crainte & ſans obſtacle, & celui-là étoit complet, irréſiſtible dans toutes les mains depuis la Royale juſqu'à celle du dernier commis *des Bureaux*. Les lettres *de cachet* étoient devenues le reſſort unique du gouvernement, & par ce moyen tout étoit *Souverain*, hors l'infortuné titulaire dont le nom ne ſervoit que d'inſtrument à la tyrannie, & le peuple abandonné ſans reſſource aux millions de vautours qui devoroient ſans pitié ſes entrailles toujours renaiſſantes pour la douleur [1].

(1) Ce n'eſt pas d'aujourd'hui que je fais de l'adminiſtration *Françoiſe* ce portrait : dès 1777, dans les Annales, du tems du regne le plus abſolu du deſpotiſme, j'imprimois, Tome 1er. *Diſcours Préliminaire.* « En *France* le *Monarque* ſe dit la » Nation ; les *Parlemens* ſe diſent la Nation ; la *Nobleſſe*

A cette impuiſſance de tous les pouvoirs pour le protéger, à cette prépondérance de tous les pouvoirs pour l'accabler, ſe joignoit la plus horrible confuſion dans les finances; la *dette publique* croiſſoit chaque année comme les taxes publiques. Le principe des adminiſtrateurs financiers étoit d'égaler non pas la *dépenſe* à *la recette*, ce qui auroit pu ſuppoſer, laiſſer entrevoir des bornes dans l'avidité, & dans les profuſions, mais *la recette* à la *dépenſe*, ce qui n'en laiſſoit aucune aux exactions, ni aux prodigalités.

Chacun de ces inſpecteurs, ou de ces embrouilleurs paſſagers, ſignaloit ſon apparition ſur l'horiſon fiſcal par un ou pluſieurs *emprunts*, ſous prétexte de ne pas ajouter aux *impôts*, & par un, ou pluſieurs *impôts* ſous prétexte de ne pas augmenter les *emprunts* : il remettoit enſuite ſa place, & ſa canne à *bec de corbin*, à ſon ſucceſſeur, qui avec le même emblême de rapacité n'avoit ni une autre politique, ni d'autres reſſources (1).

» ſe dit la Nation; il n'y a que cette pauvre Nation qui
» ne puiſſe dire ce qu'elle eſt, ou même ſi elle eſt. En
» attendant que ce point s'éclairciſſe toute reſte confus;
» tout ſert de matière à des prétentions & à des diſputes.
„ L'autorité royale avançant ou reculant ſans ceſſe ne
» connoît ni limites qu'elle ne puiſſe franchir, ni bornes
» au-delà deſquelles on ne puiſſe la forcer de rétrograder.

(1) On ne rit plus en *France*, & en effet de quelque opinion que l'on ſoit ſur ce qui s'y paſſe on ne peut le

Et l'abîme creusé par cette suite de prévaricateurs étoit si profond qu'on n'en connoît pas encore la mesure : la *France* instruite depuis deux ans que ses engagemens excédent ses revenus, partagée depuis huit mois entre l'ignominie d'une banqueroute, & la douleur des expédiens les plus durs pour la prévenir, ignore encore en ce moment le juste montant des uns, & des autres; elle ignore ce qu'elle doit, ce qu'elle paye, ce qu'on lui demande, ce qu'elle fournit, ce qu'il faudroit lui arracher pour la garantir à l'avenir d'une spoliation fiscale qui n'auroit plus l'excessif besoin pour excuse; toutes ces connoissances qui semblent être si faciles à acquérir, qui sont certainement la base d'une administration quelconque, elle en est encore privée.

Le Ministre actuel demande toujours comme ses ancêtres, le plus d'argent qu'il peut : l'*Assemblée Nationale* bataille toujours, comme fe-

---

trouver que très-sérieux. Cependant peut-on songer sans sous-rire au moins, que de tems immémorial le signe distinctif, la marque caractéristique du Ministre *des Finances*, le bâton avec lequel il apparoissoit toujours, comme un *Consul Romain* avec ses faisceaux, a été une canne a *pomme* CROCHUE? Ce qui est moins plaisant, c'est que ces armes parlantes aient échappé aux réformes. Le sceptre *Royal* en a essuié de rudes. Mais la verge fiscale a conservé toute sa direction : elle est restée en forme de griffe dans la main de M. *Necker*, comme dans celles de ses prédécesseurs.

ſoient autrefois les individus, pour en donner le moins qu'elle peut ; & une impénétrable obſcurité règne ſur les détours de ce terrible labyrinthe depuis que la liberté en a la clef, tout comme du tems où la porte étoit aux ordres du ſeul deſpotiſme. Si l'aſcendant de l'*Aſſemblée Nationale* même n'a pu vaincre l'Empire de cette routine ténébreuſe, ou ſi cette maladie eſt ſupérieure même à l'aſcendant de l'*Aſſemblée Nationale*, qu'on juge de la détreſſe, de l'extrêmité à laquelle la *France* étoit réduite. Encore une fois, dans tous les genres, les *loix*, les *droits*, la *Conſtitution* n'exiſtoient pour elle que dans les dictionnaires : pour lui en donner la réalité il lui falloit une *Aſſemblée Nationale*, & pour que cette aſſemblée les lui donnât il falloit qu'elle les *créât.*

Tous ces mots gothiques avoient ſi bien perdu en *France* leur ſignification ; on y ſavoit ſi peu en ſongeant à convoquer les *Etats-Généraux* ce qu'on feſoit, ce qu'on vouloit faire, ce qu'on alloit faire, qu'il a fallu d'abord aſſembler à grands frais deux fois les *Notables*, de la réunion deſquels n'a réſulté que plus d'incertitude. Le Gouvernement dans ſon embarras a été obligé de provoquer des éclairciſſemens, de demander des lumières à *tout le monde* : il a conſulté juſqu'aux *Académies.* Il ſembloit qu'il fût queſtion de déchiffrer quelque vieille inſcription *Punique*, rédigée dans un idiôme dont la mémoire fut abſolument perdue, ou de dégager de ſes enveloppes quelque *momie* diſparue depuis trois ou quatre mille ans ;

ans, & que le hasard ont ramenée à la surface de la terre, emblême douloureux, mais trop vrai peut-être, trop significatif de la Liberté.

Enfin au milieu des infortunes qui l'accabloient d'ailleurs, la *France* a eu dans cette conjoncture si critique pour elle un bonheur qui semble être une faveur particulière de la Providence, & un gage de la stabilité de la révolution. Tandis que son intérieur étoit livré aux orages qui accompagnent nécessairement le cahos, & la *création*, un calme profond a régné, regne encore sur ses frontières.

La seule Puissance qui auroit pu être tentée de troubler sa régénération, qui en auroit eu des prétextes de plus d'une espèce, qui ne se seroit refusée à aucun, puisque les scrupules ne sont pas plus connus dans son administration que la générosité, s'extravasoit alors avec autant d'injustice que de folie, dans les marais du *Bannat*, dans les déserts de la *Valachie*: les hordes *Autrichiennes* inondoient les bords du *Danube* du sang qu'elles auroient versé sur ceux de la *Seine* si la révolution y avoit éclaté deux ans plutôt. Le Sultan de *Vienne* heureusement engagé dans une lutte acharnée avec le *César* de *Constantinople*, n'a pu donner à son Beau-frère de *Versailles* les funestes secours qui auroient ôté à la Nation & à lui la faculté de revéler, l'une toute son énergie, l'autre toutes ses vertus.

La perversité *Autrichienne* n'avoit rien obmis pour le corrompre dans son apparente prospé-

rité : elle n'auroit rien obmis pour le reguinder sur ce trône prostitué, sur-tout depuis six à sept ans à l'influence de *Vienne*, subjugué depuis cette époque par tous les vices de *Vienne*, honteusement asservi depuis cette date à des *Comités* qui recevoient de *Vienne* leurs ordres, leurs directions, & leur esprit. Elle en auroit par son accablante assistance perpétué l'opprobre, & l'infortune, sous prétexte d'en maintenir la splendeur.

Son délire avide ayant épargné à la *France* ce danger, celle-ci n'en a point eu d'autre à craindre, & les travaux de son assemblée législatrice pour rendre désormais inébranlable audedans l'empire des loix, n'ont point été troublés par les soins nécessaires pour écarter de ses frontières des usurpateurs injustes.

Or je vous le demande, Monsieur, est-ce donc là en aucun sens votre position? Qu'avez-vous perdu depuis le 13 Décembre 1789? L'influence du tyran qui vouloit annéantir, qui se flattoit d'avoir annéanti votre *Constitution*. Qu'avez-vous gagné à cette époque? La liberté, la certitude d'en jouir. Mais que prétendiez vous à cette époque?

Est-ce une *Assemblée Nationale* que vous redemandiez à *Ferdinand Trauttmansdorff*? Est-ce le refus d'une *Assemblée Nationale* que vous avez puni par ce manifeste si courageusement promulgué en Octobre 1789, & si noblement, si énergiquement soutenu depuis; par ce manifeste placé

déformais à force de victoires au rang des grandes règles du *droit public*, du droit des *gens* en *Europe*, devenu pour les Rois tyrans une leçon mémorable, & pour les Peuples opprimés un exemple, si ce n'eſt pas un préſervatif?

Le crime dont vous y déclariez la tyrannie *atteinte & convaincue*, n'étoit-ce pas d'avoir attenté à votre *Conſtitution?* Et, pardonnez-moi de revenir à cette idée, ne feroit-ce pas le comble de l'inconſéquence après avoir combattu avec tant de gloire, & de ſuccès, *uniquement* pour la réintégrer, de prétendre qu'elle eſt anéantie par votre victoire même? Encore une fois vos mains triomphantes auroient donc commis, conſommé le délit que vous avez juſtement puni le deſpotiſme d'avoir médité.

Quand le ſoufle céleſte du patriotiſme a fait diſparoître de cette Conſtitution ſacrée la légion des vermines *Autrichiennes* qui la ſouilloit, qui s'étoit flattée de la ronger, s'eſt-elle trouvée tellement altérée, tellement dénaturée, qu'il faille abſolument pour la rétablir, ou pour la remplacer convoquer, en Corps, la Nation dont elle eſt depuis tant de ſiècles le rempart, la ſauve-garde, l'eſpoir dans les dangers, & la reſſource infaillible contre l'oppreſſion?

Quand il ne s'agiroit que de ſubſtituer un mot à un autre, dans ce texte vénérable, vous devriez peut-être trembler d'y toucher : peut-être devriez vous ne le regarder que comme ces anciennes formules magiques dont la vertu dé-

pendoit de l'arrangement des paroles, dont une ſyllabe de plus ou de moins altéroit l'efficacité.

Car ne vous y trompez pas, Monſieur, ce n'eſt point l'*eſprit* de cette Conſtitution, c'eſt *ſa lettre*, c'eſt ſon texte matériel qui vous a ſauvé de l'eſclavage où nous étions tombés faute d'une pareille Egide, nous autres *François* ſi brillans & ſi humiliés juſqu'au 13 Juillet 1789. La néceſſité qu'elle ſtipule de votre aveu *annuel*, toujours ſollicité, & jamais contraint, pour lever les *ſubſides* même ordinaires, vous a préſervés des *taxes* accablantes dont l'aurore même de la liberté n'a pas encore affranchi vos voiſins. L'impoſſibilité d'*hypothéquer* la Nation ſans le conſentement de ſes repréſentans, à des *emprunts* même modérés, vous a garantis de cette ſeconde maniere de ruiner les Peuples, devenue ſi familiere au deſpotiſme dans le reſte de l'*Europe*.

Le droit de ne pouvoir en matiere *civile*, & même *criminelle* être traduits que devant vos *Juges* naturels, a défendu vos perſonnes, comme vos biens, des invaſions arbitraires de la tyrannie, ſi multipliées, & avec tant de ſuccès autour de vous : enfin celui de la combattre elle-même ſans détour ; celui de vous déclarer déliés du ſerment d'obéiſſance envers le Prince qui violoit ſon ſerment de juſtice envers vous, après avoir été long-tems le frein qui la contenoit, eſt devenu dans vos mains la maſſue avec laquelle vous l'avez écraſée quand elle n'a plus connu de frein.

Et voilà l'acte que vous voulez annéantir, que vous déclarez diſſous par une inſurrection dont

ſon recouvrement a été l'unique objet : voilà la reſſource dont vous voulez priver votre Patrie, pour lui en fabriquer une plus active, une plus puiſſante! C'eſt la Nation en Corps que vous invitez à ce légicide, & dans quel moment! Lorſque cette loi abrogée ſuivant vous, par vos propres ſuccès, vient de recevoir de ſes plus mortels ennemis l'hommage le plus glorieux; lorſqu'au nom de l'héritier du deſpote qui a voulu la détruire, on reconnoit qu'il *n'en exiſte point de plus parfaite.*

Mais, dites-vous, elle a reçu par le nouvel ordre des choſes, une atteinte qui lui ôte ſon efficacité, qui même la rend dangereuſe : elle étoit diſpoſée pour défendre le Peuple dans une *Monarchie :* elle lui deviendroit préjudiciable dans une *République* : elle lui donnoit ci-devant pour protecteurs, les *Etats*, ſes repréſentans; intermédiaires utiles placés entre lui, & le *Souverain;* cette barriere n'exiſte plus depuis que la *Souveraineté* confondue, incorporée avec la *repréſentation*, n'a plus qu'un même organe pour propoſer des Loix, & pour les ratifier; pour demander des taxes, & pour les accorder; pour ouvrir des emprunts, & pour y donner la ſanction Nationale.

Cette objection, Monſieur, n'eſt pas ſans force, ni la ſolution ſans difficulté : je ſuis de trop bonne foi pour prétendre qu'on doive la rejetter avec autant d'indifférence que les prétendues offres haſardées ſous le nom du *Grand Duc* : je vous l'avoue ici avec franchiſe, comme

je l'ai dit verbalement à plusieurs d'entre-vous à qui j'ai eu l'occasion d'en parler : il est peut-être à désirer que l'on trouve avec le tems un contre-poids pour balancer l'influence irrésistible qui peut naître de cette concentration de pouvoirs.

Mais ce remède, ce préservatif, résulteroient-ils d'un *intermédiaire* destiné à remplir envers les *Etats* devenus Souverains, les fonctions qu'exerçoient du tems du Souverain Monarque ces *Etats* eux-mêmes ? J'en doute : ce n'est pas cet obstacle supposé au développement du pouvoir arbitraire, ce ne sont pas les *Etats* qui vous en ont défendu.

La *France* en avoit, & elle a été asservie : ses *Parlemens* qui se sont prétendus substitués aux *représentans* que le trône redoutoit, n'ont fait usage de ce beau titre que pour en vendre le sacrifice, ou pour étendre leurs prérogatives personnelles : & les *Etats* l'avoient si mal soutenu qu'ils méritoient bien eux-mêmes d'en être dépouillés. Songez que la derniere fonction publique de l'ORDRE de la *Noblesse* assemblée en Corps en 1649 avoit été de délibérer sur la concession d'un *Tabouret*.

L'*Angleterre* avoit un *intermédiaire* du tems d'*Olivier Cromwel*. Ce Corps après avoir donné un mémorable exemple d'énergie, après avoir constaté d'une maniere terrible la *Souveraineté du Peuple*, & la vengeance des Loix, en avoit donné un bien méprisable de mollesse, de lâ-

cheté. Si *Richard* avoit été un digne fils, ou un fils digne du *protecteur*; ſi cet héritier puſillanime, ou trop ſage, de ſon ambitieux pere, avoit ſeulement oſé en faire briller l'épée, la *Grande-Bretagne* ne ſeroit pas aujourd'hui comptée au nombre des aſiles de la Liberté.

L'*Allemagne* eſt remplie de *Diettes* générales, d'*Etats* particuliers, & elle eſt la patrie de la plus honteuſe ſervitude, du plus incurable deſpotiſme. Vous auriez fléchi vous-mêmes ſous cet aſcendant, malgré vos *Corps intermédiaires*, ils n'auroient pas tardé à tomber dans une léthargie mortelle ſous l'ombrage empoiſonné que jettoit ici cet arbre ſi profondément enraciné de l'autre côté du *Rhin*, ſi vous n'aviez été armés d'un ſpécifique plus puiſſant que vos *Etats* mêmes, ſans lequel vos ETATS ſubjugués comme vous, n'auroient ſervi qu'à donner à votre eſclavage une apparence plus *légale*.

Et ce ſpécifique, quel eſt-il? VOTRE CONSTITUTION : l'article 59. ſur-tout, cette clauſe ſi ſimple dans ſes termes, mais ſi terrible dans cette ſimplicité, qui déclare nulle la promeſſe d'obéir au Gouvernement convaincu d'avoir enfreint celle qu'il eſt obligé de vous faire avant tout, d'*obéir lui-même à vos loix*.

On proclame par-tout aujourd'hui *la Souveraineté du Peuple :* on en demande ici une reconnoiſſance formelle, textuelle. Eh, Monſieur, peut-il en exiſter une plus expreſſive, plus authentique que celle-là? Ce n'eſt que d'hier que

nous en avons en *France* une pareille : (1) il a fallu pour nous mettre en état de la rédiger, de la consacrer un concours inoui de circonstances : il a fallu un abus effroyable du pouvoir, une succession non-interrompue de siècles souillés par les horribles excès.

Et vous il y a dix, il y a vingt siécles que vous en jouissez, que vous en recueillez les fruits salutaires ! Et c'est avec une pareille caution pour votre liberté, que vous tremblez pour votre liberté : c'est avec ce droit de juger, de condamner à mort tout pouvoir prévaricateur, comme tout particulier infracteur des loix ; c'est avec l'exemple tout récent de votre aptitude à exercer cette mémorable justice, que vous avez de l'inquiétude sur des usurpations ! C'est l'acte qui vous assure cette caution, c'est le diplôme qui vous confére ce droit, que vous prétendez avoir annéantis en les fesant valoir ! Que vous donneroit donc de plus une *Assemblée Nationale* : que vous donneroit-elle qui pût les remplacer, qui les valût ?

Elle est réellement si *parfaite* cette Constitution ; elle mérite si bien l'éloge qu'on lui

(1) Ou plutôt une qui en approche : car la *Responsabilité* étant en *France* bornée à la personne des *Ministres*, un Roi despote par caractère, y trouveroit encore sans peine des complices, & pourroit avec succès hazarder des entreprises contre la *Constitution*. Ici c'est le Prince prévaricateur *lui-même* qui est puni. Il viole la Loi : la Loi le chasse.

donne dans ces prétendues offres dont vous voulez que l'examen soit joint, à sa proscription; elle a si bien prévu tous les cas possibles, que si vous l'aviez voulu vous auriez pu y trouver, & un texte pour autoriser vos réclamations, & un abri contre les ordonnances sévères qui ont dissous votre société, contre les allarmes qu'elle a inspirées à une portion quelconque du public. Vous auriez trouvé dans l'article 42, le droit formellement stipulé pour chacun de vous « *ensemble*, & en *particulier*, » de dire, déclarer, ou faire ouverture de son » grief *devant le Souverain*, ou AILLEURS où il » appartiendra, sans pour ce encourir aucune » indignation, ou disgrace de ce Souverain, » ou de quelque autre. »

Si donc vous vous croyez lezés, si vous trouviez les droits du *peuple* compromis par l'intronisation des ETATS, il me semble qu'au lieu de déclarer la guerre, au lieu de notifier de votre autorité privée un arrêt de mort à cette *Constitution*, qui a si bien pourvu à l'existence, à la conservation de toutes les espèces de droits, & de franchises, c'étoit elle précisement, & son texte dont il falloit vous prévaloir.

Il me semble qu'en votre place, si j'avois été de votre opinion, & *citoyen*, en droit par conséquent de la manifester, j'aurois aux termes de l'article 42. de la *Joyeuse-Entrée*, & en le citant, déduit paisiblement *mon grief*, non comme on le fait dans votre Requête, en provoquant une *nouvelle forme de Gouvernement*, en déclarant

qu'il eſt INDISPENSABLE d'établir AUJOURD'HUI une nouvelle forme de Gouvernement : car ce n'eſt pas-là *un grief*, c'eſt le deſir de la nouveauté.

Mais j'aurois examiné ſi la forme actuelle eſt compatible avec l'ancienne ; ſi elle préjudicie à quelqu'un, s'il y a quelqu'un à qui elle faſſe un tort aſſez grave pour motiver des plaintes, & la demande d'un *redreſſement*, quelqu'un à qui elle enleve quelque choſe de ſa propriété, de ſes privilèges ; c'eſt-là le caractere d'*un grief*.

Au lieu de chercher mes exemples dans le Roman de *Tacite* ſur les mœurs des *Germains*, & de m'appuyer ſur la peinture idéale qu'il a tracée de ces ſauvages, pour en tirer une critique piquante de la molleſſe *Romaine ;* au lieu de rappeller des traits mal-éclaircis des tems plus modernes qui n'ont peut-être pas plus de rapport à celui-ci, j'aurois fixé les regards du public ſur la grande révolution des *Provinces-Unies*, antérieure de deux ſiécles ſeulement à la nôtre, qui n'auroit pas dû en être ſéparée, ſi la Conſtitution dès-lors avoit été éxécutée, ſoutenue avec la même vigueur dans toutes les provinces à qui elle étoit commune.

J'aurois examiné ſi les Etats de *Brabant* après avoir chaſſé *Joſeph Second*, violateur incorrigible des loix *nationales*, comme ceux de la *Hollande* avoient, & pour la même cauſe, chaſſé un autre *ſecond* auſſi pervers, mais moins complettement, & moins promptement puni, ont pu valablement imiter ces *Etats* dans le reſte de

leurs procédés ; j'aurois tâché d'éclaircir s'ils les ont imités en effet, ſi la nation *Brabançonne* peut aujourd'hui ſe croire plus lezée dans l'adminiſtration actuelle de ſa République, que la *Hollande* n'a cru l'être au moment de la fameuſe déclaration de ſon indépendance.

De ce tableau, Monſieur, du développement de ſes acceſſoires, de la combinaiſon des anciens droits, avec ce que peut conſeiller de modifications, la différence des tems, ou des conjonctures, auroit réſulté une diſcuſſion paiſible, vraiment *civique*, qui n'auroit ni produit d'embarras pour le moment, ni inſpiré d'effroi pour l'avenir : les *Etats* n'auroient pu s'offenſer de la vérification *conſtitutionnelle* de leurs droits, & de ceux *du peuple ;* celui-ci chez qui un inſtinct ſouvent heureux tient lieu de raiſonnement, & y ſupplée quelquefois avec avantage, n'auroit vu aucun danger pour la Conſtitution à laquelle il porte un reſpect aveugle ſi l'on veut, mais bien reſpectable lui-même, comme je vous l'ai prouvé; tranquille ſur le ſort de ce *Palladium* qui lui eſt ſi cher, & avec tant de raiſon, il n'auroit pas conçu ces ſoupçons inquiétans, douloureux qui deviendront peut-être un obſtacle, même à des améliorations ſalutaires. Une fatalité déplorable n'auroit pas lié dans ſes idées des noms auxquels il ſeroit à ſouhaiter qu'il crut ne devoir que de la tendreſſe, & de la vénération, à d'autres pour leſquels il a conçû une trop juſte horreur, une horreur dont il ſeroit très fâcheux qu'il ſe guérit.

Il eſt abuſé, direz-vous : on le trompe : il eſt ſans le ſavoir l'inſtrument aveugle d'une cabale ambitieuſe qui le ſéduit : elle lui rend ſuſpects ſes vrais défenſeurs, afin de mieux l'aſſervir &c. Je ne me haſarde point à diſcuter ces imputations ; de part & d'autre elles deviendroient des perſonnalités. Les *Etats*, dites-vous, veulent être Souverains ; mais en bonne foi eſt - ce *pour n'être rien* que vous & vos amis vous êtes donnés tant de mouvemens ?

Je ne vous blâme pas d'avoir été ſuſceptibles de cette tentation : elle eſt naturelle, ſur-tout au moment de la naiſſance d'une république. A ces époques rares les ames élevées doivent prendre plus d'eſſor ; toutes les eſpèces de talens doivent aſpirer à ſe manifeſter. J'aurois ſeulement deſiré que ces deſirs, ce développement euſſent éclaté ici avec moins d'impatience ; qu'il euſſent pu ſe concilier d'avantage avec le repos public, avec la ſûrêté générale.

Mais c'eſt ce que je n'examine pas : je vous demanderai ſeulement ſi vous qui reprochez au peuple d'être duppe d'une *manœuvre* dans ſes ſoupçons, vous êtes bien sûrs de vous en être garantis dans vos démarches ; ſi vous êtes en effet plus certains de travailler pour la liberté, que lui pour la *Conſtitution*. Je n'ai eu aucun rapport avec votre *Société*, mais en ayant eu de paſſagers avec quelques-uns de ſes membres avant qu'elle fût formée, il m'avoit ſemblé que leur vœu étoit bien différent de celui qui eſt énoncé dans votre Requête.

Ils n'aſpiroient point à changer l'état *actuel* des choſes ; leur deſir auquel je ne trouvois point d'objection me paroiſſoit être alors ſimplement que le pouvoir inſtallé aujourd'hui donnât une déclaration qu'il ne l'eſt que *par proviſion*; qu'il fût par là cenſé s'obliger à rendre un jour au *peuple* un compte de ſa geſtion; & même s'il le falloit, ſi ce peuple l'exigeoit, à lui reſtituer la Couronne ſous laquelle il s'eſt placé.

On répondoit qu'à peine cet engagement auroit été contracté qu'on en provoqueroit l'exécution ; qu'alors la défenſe commune ſeroit compromiſe ; & que les dépoſitaires de l'autorité traduits immédiatement devant le tribunal érigé pour les deſtituer, perdroient *ſur le champ* la force qui leur eſt encore néceſſaire pour affermir la révolution.

Cette réponſe ne me perſuadoit pas tout-à-fait : mais votre Requête n'a pas laiſſé ſubſiſter d'incertitude; quand j'y ai lu que l'admiſminiſtration actuelle n'étoit qu'un *interrègne*, qu'il falloit AUJOURD'HUI conſulter légalement TOUTE *la nation* ſur la forme du *nouveau Gouvernement à établir*, & que cette propoſition ſe trouvoit jointe, incorporée avec l'examen préſumé de celles du *Grand-Duc*, il ne m'a plus été poſſible de douter qu'il fut en effet queſtion d'un renverſement *ſubit*, plutôt encore que d'une reſtauration ; il ne me l'a pas été de me refuſer à la crainte que dans le projet, dans l'eſpérance, non de vous, Monſieur, non des hommes honnêtes qui penſent comme vous,

mais dans celles des prévaricateurs vendus à la Cour de *Vienne*, qui *vous abusent*, qui vous font servir d'instrumens à *leurs manœuvres*, cette restauration supposée ne dût être une simple réhabilitation : qu'ils ne se proposassent, qu'ils ne se flattassent de relever le simulacre hideux de la tyrannie, sur cette base où vos mains trop confiantes auroient cru n'ériger qu'une statue plus brillante à la Liberté.

Mais une *Assemblée Nationale* direz-vous, ne seroit pas capable de cette lâcheté, ou de cette méprise ; des représentans *du choix de la nation*, ne se prêteront qu'à ce qui assurera le bien de la nation : ils ne seront les organes que de son vœu. Hélas! Monsieur, que ne puis-je me persuader à moi-même que je me suis trompé quand j'ai osé dans ma jeunesse avec autant d'imprudence que de vérité, dire que plus une assemblée étoit nombreuse, plus elle étoit facile à égarer, & quelquefois à corrompre.

Quand cet usurpateur si adroit, & si coupable, quand cet *Octave* que les gens de lettres de son tems ont eu la lâcheté de diviniser, & leurs successeurs celle de ne pas remettre à sa place, voulut consommer l'avilissement du Sénat *Romain* ; quand il voulut en rendre la servitude incurable, que fit-il? Il en doubla le nombre. Cette augmentation d'opinans devint plus funeste à cette Compagnie que les *guerres civiles*, & les *proscriptions*.

Ce fait dont il ne seroit que trop aisé de rendre raison, étant incontestable, jugez, Monsieur, de l'influence qu'auroient dans une assem-

blée générale les manœuvres de la Cour de *Vienne*. Jugez-en par celle qu'elle a ſu ſe ménager dans la votre. Une ſociété qui ne s'aſſembloit que pour réclamer les droits du Peuple, une ſociété qui s'appropriot ſpécialement le nom de *Patriotique*, ſembloit devoir être toute compoſée d'hommes choiſis, éclairés, de *Patriotes* zélés, incorruptibles, & cependant ſon premier vœu, le vœu qui lui ſert de prétexte pour demander la convocation *Nationale*, c'eſt la néceſſité d'y *examiner* des propoſitions que le vœu unanime, que le cri univerſel de la Nation a déja repouſſées.

En deux mots vous n'avez aucun des motifs qui ont rendu en *France* une *Aſſemblée Nationale* indiſpenſable. Quand vous en auriez quelques-uns la circonſtance actuelle ne vous permettroit pas de recourir pour le moment à ce remède. La reconnoiſſance du principe que la Souveraineté *appartient* foncierement, eſſentiellement au PEUPLE eſt conſignée dans votre *Conſtitution*. Cette charte que ſa rédaction gothique n'empêche pas d'être un des plus précieux monumens de la ſagacité politique, n'eſt pas ſeulement un bouclier contre les entrepriſes d'une *Monarchie*, c'eſt-à-dire du pouvoir Souverain confié à un ſeul homme; c'eſt un écueil contre lequel ſe briſeront à jamais les eſſais de toute eſpèce d'adminiſtration tentée de devenir tyrannique : un *Sénat* infracteur des Loix y trouvera ſon arrêt de même qu'un *deſpote*.

Ce titre ſacré, rajeuni pour ainſi dire de règne en règne, acqueroit à chaque génération plus

de vigueur, par le ſoin bien ſage qu'ont eu ſans ceſſe vos repréſentans d'en exiger inflexiblement la reconnoiſſance ſolemnelle à chaque changement de titulaire. Il vient encore en ce moment de recevoir un nouvel éclat, & pour ainſi dire une nouvelle création, par l'uſage que vous avez fait des facultés qu'il vous réſerve. Pour effrayer ici pendant pluſieurs ſiécles, à dater d'aujourd'hui, tous les pouvoirs inclinés vers le deſpotiſme, il vous ſuffit de rappeller ſouvent la *Joyeuſe-Entrée* exiſtante depuis une infinité de ſiécles, & *Joſeph Second* foudroyé par elle en 1789 ; & peut-être faudroit-il écarter à jamais dans ces provinces toute idée d'une *Aſſemblée Nationale*, par cela ſeul qu'une *Aſſemblée Nationale* eſt le ſeul pouvoir capable de détruire cette ſauve-garde des droits de la nation.

AUTRES OUVRAGES DE M. LINGUET,

Depuis, & relatifs à la Révolution des PROVINCES BELGIQUES, *qui ſe trouvent chez le même Libraire.*

LETTRE au Comité Patriotique du 13 Décembre 1789.

LETTRE à JOSEPH SECOND, ſur la Révolution du *Brabant*, du 22 Décembre 1789.

RECUEIL des Lettres de M. *Linguet* au Comte de *Trauttmansdorff* en 1788, & 1789.

CHOIX des Lettres Paternelles de *Joſeph Neron Second* du nom au général d'*Alton*, avec des remarques.

CODE Criminel de *Joſeph Second*, publié & commenté par M. *Linguet.*

RÉPONSE d'un Citoyen vertueux à J. Ph. *Cobenzl.*

OBSERVATIONS D'UN RÉPUBLICAIN, ſur un Mémoire publié au nom du *Grand-Duc* de TOSCANE, &c.